

DASES 2021 10 DDCT: Subventions (506 000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion. –

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8,

Vu la convention pluriannuelle du 7/10/2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « cœur du cinq »

Vu la convention pluriannuelle du 22/10/2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Depaul France »

Vu la convention pluriannuelle du 31/07/2020 conclue entre la Ville de Paris et l'association « CAMRES »

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, neuf subventions, pour un montant global de **506 000 €**, aux associations « Autremonde », « Cœur du Cinq », « Compagnons de la nuit », « Fédération de Paris du Secours Populaire Français », « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », « Depaul France », « Aux captifs la libération », « Accueil Louise et Rosalie » et « CAMRES », pour le fonctionnement de neuf accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris et de signer trois conventions et un avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué neuf subventions en fonctionnement, au titre de 2021, au bénéfice de neuf associations gestionnaires d'accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion, réparties de la manière suivante :

- une subvention de **43 000 €** à l'association «Autremonde », ayant son siège social situé au 30, rue de la Mare (Paris 20^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « le Café de la Mare », situé au 30, rue de la Mare (Paris 20^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses maraudes pédestres bénévoles et son « Camion du Soir » (n° PARISASSO 8563 et n° de dossier 2021_04496) ;

- une subvention de **11 000 €** à l'association «Cœur du Cinq », ayant son siège social situé au 24, rue Daubenton (Paris 5^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Cœur du Cinq », situé au 24, rue Daubenton (Paris 5^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° ParisAsso 19388 et n° de dossier 2021_05241) ; Dans le cadre de la convention pluriannuelle du 7 octobre 2019.

- une subvention de **107 000 €** à l'association «Compagnons de la nuit », ayant son siège social situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil « La Moquette », situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5^{ème}), accueillant notamment des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° PARISASSO 186654 et n° de dossier 2021_07419) ;

- une subvention de **30 000 €** à l'association «Fédération de Paris du Secours Populaire Français », ayant son siège social situé au 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Espace Solidarité Ramey », situé au 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses deux maraudes bénévoles (pédestres et véhiculées) (n° PARISASSO 17423 et n° de dossier 2021_05198) ;

- une subvention de **21 500 €** à l'association «Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », ayant son siège social situé au 20, allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil 15 », situé 20, allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), accueillant des hommes en situation de précarité et de grande exclusion (n° PARISASSO 29742 et n° de dossier [2021_04670](#)) ;

- une subvention de **20 000 €** à l'association «Depaul France » ayant son siège social situé au 41 rue des Périchaux (Paris 15^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour situé au 41 rue des Périchaux (Paris 15^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (N° ParisAsso 181352 et n° de projet 2021_05113) ; Dans le cadre de la convention pluriannuelle du 22 octobre 2019.

- une subvention de **90 000 €** à l'association «Aux Captifs La Libération », ayant son siège social situé 33 avenue Parmentier 75011 Paris), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil Lazare », situé 197 bis, avenue de Victor Hugo (Paris 16^{ème}), accueillant des jeunes en situation d'errance repérés lors des maraudes de la Porte de Dauphine et du Bois de Boulogne (N° PARISASSO 17393 et n° de projet 2021_05650). Dans le cadre de la convention du 31 juillet 2020.

- une subvention de fonctionnement de **25 000 €** au bénéfice de l'association « Accueil Louise et Rosalie » dont le siège social est situé 97 rue de Sèvres

Paris 6ème (N° ParisAsso 194206 , et N° de dossier 2021_ 04331) pour le fonctionnement de son accueil de jour.

- une subvention de **158 500 €** à l'association « Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES) », ayant son siège social situé au 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « CAMRES », situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° PARISASSO 13545) pour les projets suivants :

o subvention au titre de la DASES SEPLEX

pour le fonctionnement de son accueil de jour situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion : **140 000 €** (n° de dossier 2021_07485) ;

o subvention au titre de la DASES-SDS

Pour le projet Chemin d'arc-en-ciel, Égalité des droits (Santé : tournée générale), situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), **6 000 €**, (n° de dossier 2021_07191) ;

o subventions au titre de la DDCT SPV

Pour le projet Égalité des droits, situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), **4 000 €**, (n° de dossier 2021_00955) ;

Pour le projet Petits déjeuners situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), **4 000 €**, (n° de dossier 2021_01716).

o subventions au titre de la DDCT SVA

Pour le projet Au petit déjeuner, tous commensaux, tous compagnons situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), **1 500 €**, (n° de dossier 2021_08157).

o subventions au titre de la DDCT SEII

Pour le projet des jeux en société situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), **3 000 €**, (n° de dossier 2021_02473).

Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle du 31 juillet 2020

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion de quatre conventions pluriannuelles avec les associations bénéficiaires « Compagnons de la nuit », Saint-Vincent de Paul accueil 15 », Fédération de paris du secours populaire Français » et « Autremonde », d'une convention annuelle avec l'association « Louise et Rosalie » et d'un avenant à la convention du « CAMRES » du 31/07/2020

Ces documents sont présentés en annexe du présent délibéré que Madame la Maire de Paris est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et les exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.